



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2025-212

PUBLIÉ LE 2 DÉCEMBRE 2025

Sommaire

Agence régionale de santé de Normandie / Direction de l'offre de soins

R28-2025-11-27-00011 - ARRETE PORTANT COMPOSITION DU COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIDE MEDICALE URGENTE, DE LA PERMANENCE DES SOINS ET DES TRANSPORTS SANITAIRE (CODAMUPS-TS) DANS LE DEPARTEMENT DU SEINE-MARITIME?? (8 pages)

Page 3

R28-2025-11-27-00012 - ARRETE PORTANT COMPOSITION DU COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIDE MEDICALE URGENTE, DE LA PERMANENCE DES SOINS ET DES TRANSPORTS SANITAIRES (CODAMUPS-TS) ET DE SES SOUS COMITES TRANSPORTS SANITAIRES ET MEDICALE DANS LE DEPARTEMENT DU CALVADOS?? (8 pages)

Page 12

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2025-12-02-00001 - Délégation de signature - ROUEN SANTORIN (2 pages)

Page 21

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2025-11-27-00011

ARRETE PORTANT COMPOSITION DU COMITE
DEPARTEMENTAL DE L'AIDE MEDICALE
URGENTE, DE LA PERMANENCE DES SOINS ET
DES TRANSPORTS SANITAIRE (CODAMUPS-TS)
DANS LE DEPARTEMENT DU SEINE-MARITIME

ARRETE
**PORTANT COMPOSITION DU COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIDE
MEDICALE URGENTE, DE LA PERMANENCE DES SOINS ET DES
TRANSPORTS SANITAIRE (CODAMUPS-TS)
DANS LE DEPARTEMENT DU SEINE-MARITIME**

Le Préfet de la Seine-Maritime,

**Le Directeur général
De l'Agence régionale de santé
De Normandie,**

- VU** le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L.1435-5, L.6313-1 et L.6314-1,
- VU** le Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA), notamment ses articles L.133-1 et suivants et R. 133-1 et suivants ;
- VU** le décret n° 2010-810 du 13 juillet 2010 modifié, relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires,
- VU** le décret n°2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- VU** le décret du 11/01/2023 nommant Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI en qualité de préfet de la Seine-Maritime à compter du 30/01/2023 ;
- VU** le décret du 26/06/2024 nommant Monsieur François MENGIN LECREULX en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie à compter du 26/06/2024 ;
- VU** le décret n° 2025-152 du 19 février 2025 relatif à la permanence des soins ambulatoires,
- VU** le décret n° 2025-496 du 5 juin 2025 renouvelant le comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté conjoint du 28 juin 2021, modifié, fixant la composition du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires dans le département de la Seine-Maritime ;
- VU** la décision portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 28 juillet 2025 ;
- VU** les propositions formulées par les collectivités et les organismes concernés, ou l'absence de réponse à la demande de leur représentation,

SUR proposition conjointe du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et du Préfet de la Seine-Maritime,

ARRETEMENT

Article 1 : La composition du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (C.O.D.A.M.U.P.S-TS), co-présidé par le préfet ou son représentant et le directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, est fixée ainsi qu'il suit dans le département du Seine-Maritime :

1°) Représentants des collectivités territoriales :

- a) Un conseiller départemental désigné par le conseil départemental :
- M. DECOUDRE Joel
- b) Deux maires désignés par l'association départementale des maires :
- Mme LESUEUR Christine
- suppléant : M. LEFRANCOIS Xavier

2°) Partenaires de l'aide médicale urgente

- a) Un médecin responsable de S.A.M.U. :
- M. le Dr DAMM Cédric

et un médecin responsable de structure mobile d'urgence et de réanimation dans le département :
- Mme le Dr PERAY Corinne
- b) Un directeur d'établissement public de santé doté de moyens mobiles de secours et de soins d'urgence :
- en attente de désignation
- c) Le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours :
- Mr GAUTIER André
- d) Le directeur départemental du service d'incendie et de secours
- M. JOUANNE Eric
- e) Le médecin-chef départemental du service d'incendie et de secours
- M. FROMENTIN Benoit
- f) Un officier de sapeurs-pompiers chargé des opérations, désigné par le directeur départemental des services d'incendie et de secours
- M. CROS Alexandre

3°) Membres nommés sur proposition des organismes qu'ils représentent

a) Un médecin représentant le conseil départemental de l'Ordre des médecins :

- M. le Dr DAIME Patrick
- Suppléant : Mme le Dr SEVRIN Yveline

b) Quatre médecins représentants de l'union régionale des professionnels de santé représentant les médecins

- Mr le Dr BUREL Bruno
- Suppléant : en attente de désignation

- M. le Dr THENARD Gaëtan
- Suppléant : Dr ENNASR Jamal

- M. le Dr JEGOU Frédéric
- Suppléante : Dr LAINE Marianne

- M. le Dr FOSSE Laurent
- Suppléant : en attente de désignation

c) Un représentant du conseil de la délégation départementale de la Croix-Rouge française :

- M. HOSTE Pascal
- Suppléante : Mme MALIE Sylvie

d) Deux praticiens hospitaliers proposés chacun respectivement par les deux organisations les plus représentatives au plan national des médecins exerçant dans les structures des urgences hospitalières :

Représentant l'association des médecins urgentiste de France (AMUF)

- Titulaire : en attente de désignation
- Suppléant : en attente de désignation

Représentant le syndicat national de l'aide médicale urgente (SAMU de France)

- Titulaire : en attente de désignation
- Suppléant : en attente de désignation

e) Un médecin proposé par l'organisation la plus représentative au niveau national des médecins exerçant dans les structures de médecine d'urgence des établissements privés de santé

Représentant du syndicat national des urgentiste de l'hospitalisation privée

- Titulaire : en attente de désignation
- Suppléant : en attente de désignation

f) Un représentant de chacune des associations de permanence des soins lorsqu'elles interviennent dans le dispositif de permanence des soins au plan départemental :

Représentant l'association des Urgences Médicales Rouennaise" :

- Mme le Dr FREMONT Amélie
- Suppléant : Mme le Dr PACHECO Joanne

Représentant l'association pour la permanence des soins Rouen Ouest :

- en attente de désignation
- Suppléant : en attente de désignation

Représentant SOS MEDECINS :

- M. le Dr FIQUET Gilles
- Suppléant : en attente de désignation

Représentant l'association des médecins de Grand et Petit Quevilly :

- en attente de désignation
- Suppléant : Mme le Dr HUDAK Nathalie

Représentant l'Association Médicale de Cailly :

- en attente de désignation
- Suppléant : en attente de désignation

Représentant de l'association des médecins de Brayons :

- Dr THIBERVILLE Mathilde
- Suppléant : en attente de désignation

Représentant l'Association Médicale de Saint Romain-de-Colbosc :

- M. le Dr SPADER Michel
- Suppléant : M. CAHIERRE Denis

g) Un représentant de l'organisation la plus représentative de l'hospitalisation publique :

Représentant de la Fonction Hospitalière de France

- Titulaire : M. le Dr MICHEL Pierre
- Suppléant : Mme le Dr BILLARD Valérie

h) Un représentant de chacune des deux organisations d'hospitalisation privée les plus représentatives au plan départemental dont un directeur d'établissement de santé privé assurant des transports sanitaires lorsqu'un tel établissement existe dans le département :

Représentant la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Assistance Privés à but non lucratif :

- en attente de désignation
- Suppléante : en attente de désignation

Représentant la Fédération de l'Hospitalisation Privée :

- en attente de désignation
- Suppléant : en attente de désignation

i) Quatre représentants des organisations professionnelles nationales de transports sanitaires les plus représentatives au plan départemental :

Fédération Nationale des Ambulanciers Privés :

- M. RYCKEBUSCH Stéphane
- Suppléant : M. DUJARDIN David

Fédération Nationale de la Mobilité Sanitaire :

- M. LEBON Bernard
- Suppléant : en attente de désignation

Chambre Nationale des Services d'Ambulances

- Mme HEURTAUX Peggy
- Suppléant : M. CORROYER Sébastien

- Mme ABRAHM Sandrine
- Suppléant : M. ABRAHAM Pascal

j) Un représentant de l'association départementale de transports sanitaires d'urgence la plus représentative au plan départemental :

Représentant de l'ATSU 76

- en attente de désignation
- Suppléant : en attente de désignation

k) Un représentant du Conseil Régional de l'Ordre des pharmaciens :

- Mme LACROIX-BEVAN Aurélie
- Suppléante : - Mme TEYNIE-REBOUR Anne

l) Un représentant de l'union régionale des professionnels de santé représentant les pharmaciens d'officine

- Mme COUTEL Flore
- Suppléant : en attente de désignation

m) Un représentant de l'organisation de pharmaciens d'officine la plus représentative au plan national :

- Représentant le Syndicat des Pharmaciens de la Seine-Maritime :
- M. DUBOIS Marc-Antoine
- Suppléant : M. PEUGNET Mathieu

n) Un représentant du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes

- Mme MACHARD Sandrine
- Suppléant : en attente de désignation

o) Un représentant de l'union régionale des professionnels de santé représentant les chirurgiens-dentistes

- en attente de désignation

Suppléant : - en attente de désignation

p) Un représentant du conseil départemental ou interdépartemental de l'ordre des infirmiers

- M. GOLLIOT Aurélien

Suppléant : M. MARAINE Jean-Louis

q) Un représentant de l'union régionale des professionnels de santé représentant les infirmiers

- Mme BUQUET Estelle

Suppléant : - Mme GOUABAULT Fabienne

r) Un représentant du conseil départemental de l'ordre des sages-femmes

- Mme GUERN Ségolène

Suppléant : - Mme GILLES-DRIQUE Agnès

s) Un représentant de l'union régionale des professionnels de santé représentant les sages-femmes

- Mme DELVAL Caroline

Suppléante : - Mme MARETTE Caroline

4°) Un représentant des associations d'usagers

Représentant l'Union Départementale des associations familiales

- Mme ROBART Frédérique

Suppléante : Mme PEREZ Claire

Article 2 : Le sous-comité médical est coprésidé par le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant et le préfet de la Seine-Maritime ou son représentant.

Article 3 : Le sous-comité médical est formé par tous les médecins mentionnés aux 2° et 3° du présent arrêté.

Article 4 : Le sous-comité des transports sanitaires est placé sous la coprésidence du Préfet de la Seine-Maritime ou de son représentant et du directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie ou de son représentant.

Article 5 : Sont désignés comme membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires, les membres du comité départemental suivants :

1° Un médecin responsable du service d'aide médicale urgente :

- M. le Dr DAMM Cédric

Suppléant : en attente de désignation

2° Le directeur départemental du service d'incendie et de secours ;

- M. JOUANNE Eric

3° Le médecin-chef départemental du service d'incendie et de secours ;

- M. le Dr FROMENTIN Benoit

4° L'officier de sapeurs-pompiers chargé des opérations, désigné par le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

- M. CROS Alexandre

5° Les quatre représentants des organisations professionnelles de transports sanitaires désignés à l'article R. 6313-1-1 ;

Chambre Nationale de la Mobilité Sanitaire :

- Mme HEURTAUX Peggy

Suppléant : M. CORROYER Sébastien

- Mme ABRAHAM Sandrine

Suppléant : M. ABRAHAM Pascal

Fédération Nationale de la Mobilité Sanitaire :

- M. LEBON Bernard

Suppléant : en attente de désignation

Fédération Nationale des Ambulancier Privés :

- M. RYCKEBUSCH Stéphane

Suppléant : M. DUJARDIN David

6° Le directeur d'un établissement public de santé doté de moyens mobiles de secours et de soins d'urgence ;

- Mme DORE Marion

7° Le directeur d'établissement de santé privé assurant des transports sanitaires ;

- en attente de désignation

8° Le représentant de l'association départementale des transports sanitaires d'urgence la plus représentative au plan départemental ;

- en attente de désignation

Suppléant : en attente de désignation

9° Trois membres désignés par leurs pairs au sein du comité départemental :

a) Deux représentants des collectivités territoriales ;

en attente de désignation

b) Un médecin d'exercice libéral.

en attente de désignation

Article 6 : Conformément aux dispositions de l'article R. 6313-2-1 du code de la santé publique, à l'exception des représentants des collectivités territoriales, nommés pour la durée de leur mandat électif, les autres membres du CODAMUPS-TS sont nommés par le présent arrêté pour une durée de trois à compter de la date de signature.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif sis au n°3 rue Arthur Leduc à CAEN (14000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 8 : Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le Préfet de la Seine-Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Région Normandie et de la Préfecture de la Seine-Maritime.

Fait à Caen, le 27 novembre 2025

La directrice de cabinet de la
Préfecture de Seine-Maritime


Julia CAPEL-DUNN

Le directeur général de l'ARS,


François MENGIN LECREULX

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2025-11-27-00012

ARRETE PORTANT COMPOSITION DU COMITE
DEPARTEMENTAL DE L'AIDE MEDICALE
URGENTE, DE LA PERMANENCE DES SOINS ET
DES TRANSPORTS SANITAIRES (CODAMUPS-TS)
ET DE SES SOUS COMITES TRANSPORTS
SANITAIRES ET MEDICALE DANS LE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

ARRETE
**PORTANT COMPOSITION DU COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIDE
MEDICALE URGENTE, DE LA PERMANENCE DES SOINS ET DES
TRANSPORTS SANITAIRES (CODAMUPS-TS) ET DE SES SOUS COMITES
TRANSPORTS SANITAIRES ET MÉDICALE DANS LE DEPARTEMENT DU
CALVADOS**

Le Préfet du Calvados,

Le Directeur Général
De l'Agence Régionale de Santé
De Normandie,

- VU le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L.1435-5, L.6313-1 et L.6314-1,
- VU le Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA), notamment ses articles L.133-1 et suivants et R. 133-1 et suivants ;
- VU le décret n° 2010-810 du 13 juillet 2010 modifié, relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires,
- VU le décret n°2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- VU le décret du 13/07/2023 nommant Monsieur Stéphane BREDIN en qualité de préfet du CALVADOS à compter du 21/08/2023 ;
- VU le décret du 26/06/2024 nommant Monsieur François MENGIN LECREULX en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie à compter du 26/06/2024 ;
- VU le décret n° 2025-152 du 19 février 2025 relatif à la permanence des soins ambulatoires,
- VU le décret n° 2025-496 du 5 juin 2025 renouvelant le comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;
- VU l'arrêté conjoint du 14 décembre 2021, modifié, fixant la composition du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires dans le département du Calvados ;
- VU la décision portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 28 juillet 2025 ;
- VU le protocole du 1er janvier 2016, organisant les modalités de coopération entre le Préfet du département du Calvados et du Directeur de l'Agence régionale de santé de Normandie,
- VU les propositions formulées par les collectivités et les organismes concernés, ou l'absence de réponse à la demande de leur représentation,
- SUR proposition conjointe du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et du Préfet du Calvados,

ARRETEMENT

Article 1 : La composition du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (C.O.D.A.M.U.P.S-TS), co-présidé par le préfet ou son représentant et le directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, est fixée ainsi qu'il suit dans le département du Calvados :

1°) Représentants des collectivités territoriales :

- a) Un conseiller départemental désigné par le conseil départemental :
- Mme EVEN Christine, membre titulaire
- Mme PAYENNEVILLE Alexandra, membre suppléant
- b) Deux maires désignés par l'association départementale des maires :
- Mme MARGUERITTE Mauricette, membre titulaire
- Membre titulaire en attente de désignation

2°) Partenaires de l'aide médicale urgente

- a) Un médecin responsable de S.A.M.U. :
- Mme le Dr LEBOURGEOIS Corinne, membre titulaire

et un médecin responsable de structure mobile d'urgence et de réanimation dans le département :
- Membre titulaire en attente de désignation
- b) Un directeur d'établissement public de santé doté de moyens mobiles de secours et de soins d'urgence :
- Membre titulaire en attente de désignation
- c) Le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours :
- M. ROSÉ Dominique, membre titulaire
- d) Le directeur départemental du service d'incendie et de secours
- M. AUVRAY Christophe, membre titulaire
- e) Le médecin-chef départemental du service d'incendie et de secours
- M. le Dr LE HOUSSEL Pierre-Yves, membre titulaire
- f) Un officier de sapeurs-pompiers chargé des opérations, désigné par le directeur départemental des services d'incendie et de secours
- M. HAMELIN Gilles, membre titulaire

3°) Membres nommés sur proposition des organismes qu'ils représentent

- a) Un médecin représentant le conseil départemental de l'Ordre des médecins :
- M. le Dr DEYSINE Jean-Paul, membre titulaire
 - M. le Dr HURELLE Gérard, membre suppléant
- b) Quatre médecins représentants de l'union régionale des professionnels de santé représentant les médecins
- M. le Dr LEVENEUR Antoine, membre titulaire
 - Membre suppléant en attente de désignation

 - Mme le Dr FEZZOLI Stéphanie, membre titulaire
 - M. le Dr MAUPU Emmanuel, membre suppléant

 - M. le Dr BATTISTONI Jacques, membre titulaire
 - Membre suppléant en attente de désignation

 - M. le Dr LEROSIER Bertrand, membre titulaire
 - Membre suppléant en attente de désignation
- c) Un représentant du conseil de la délégation départementale de la Croix-Rouge française :
- Membre titulaire en attente de désignation
 - Membre suppléant en attente de désignation
- d) Deux praticiens hospitaliers proposés chacun respectivement par les deux organisations les plus représentatives au plan national des médecins exerçant dans les structures des urgences hospitalières :
- Membre titulaire en attente de désignation
 - Membre suppléant en attente de désignation

 - Membre titulaire en attente de désignation
 - Membre suppléant en attente de désignation
- e) Un médecin proposé par l'organisation la plus représentative au niveau national des médecins exerçant dans les structures de médecine d'urgence des établissements privés de santé
- M. le Dr DEVILLE François, membre titulaire
 - Membre suppléant en attente de désignation
- f) Un représentant de chacune des associations de permanence des soins lorsqu'elles interviennent dans le dispositif de permanence des soins au plan départemental :

Représentant « l'Association Départementale pour l'Organisation de la Permanence des Soins des médecins libéraux du Calvados » (ADOPS 14) :

- M. le Dr TONANI Gilles, membre titulaire
- Mme EMILIE Alix, membre titulaire

Représentant les « Associations Sectorielles pour l'Organisation de la Permanence des Soins des médecins libéraux » des zones du Bessin, d'Aunay-sur-Odon-Villers Bocage et du bocage virois (ASOPS 1, 2 et 3) :

- Mme le Dr HERISSET Nathalie, membre titulaire (zone 3)
- Membre suppléant en attente de désignation

Représentant les « Associations Sectorielles pour l'Organisation de la Permanence des Soins des médecins libéraux » des zones de Falaise et Lisieux-Livarot-Orbec (ASOPS 4 et 5) :

- M. le Dr BOQUET Gérald, membre titulaire (zone 4)
- Membre suppléant en attente de désignation

Représentant les « Associations Sectorielles pour l'Organisation de la Permanence des Soins des médecins libéraux » des zones de Deauville -Trouville et des marais de la Dives (ASOPS 6 et 7) :

- M. le Dr CANTAU Guy, membre titulaire (zone 6)
- Membre suppléant en attente de désignation

- M. le Dr WALTER Gilles, membre titulaire (zone 7)
- Mme le Dr LOEB Judith, membre suppléant (zone 7)

Représentant l'association "S.O.S Médecins Calvados" :

- M. BRISSARD Jérémie, membre titulaire
- M. KARATCHENTZEFF Jean-Paul, membre suppléant

Représentant de l'association AMRC 15 :

- Membre titulaire en attente de désignation
- Membre suppléant en attente de désignation

g) Un représentant de l'organisation la plus représentative de l'hospitalisation publique :

- M. DE LUZE Samuel, membre titulaire
- Mme LABIDI Magali, membre suppléant

h) Un représentant de chacune des deux organisations d'hospitalisation privée les plus représentatives au plan départemental dont un directeur d'établissement de santé privé assurant des transports sanitaires lorsqu'un tel établissement existe dans le département :

Représentant la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Assistance Privés à but non lucratif :

- Mme COLOMBINI Sandrine, membre titulaire
- Mme MIEZAN Année, membre suppléant

Représentant la Fédération de l'Hospitalisation Privée de Normandie :

- Membre titulaire en attente de désignation
- Membre suppléant en attente de désignation

i) Quatre représentants des organisations professionnelles nationales de transports sanitaires les plus représentatives au plan départemental :

Fédération Nationale des Ambulanciers Privés :

- Mme COUDRAY Murielle, membre titulaire
- M. NIEL Jessy, membre suppléant

- Membre titulaire en attente de désignation
- Membre suppléant en attente de désignation

Chambre Nationale des Services d'Ambulances

- Mme JARDIN Clémentine, membre titulaire
- M. VIEL Thomas, membre suppléant

Fédération Nationale de la Mobilité Sanitaire

- M. COIRE Guillaume, membre titulaire
- Membre suppléant en attente de désignation

j) Un représentant de l'association départementale de transports sanitaires d'urgence la plus représentative au plan départemental :

Représentant de l'ADRU

- Membre titulaire en attente de désignation
- Membre suppléant en attente de désignation

k) Un représentant du Conseil Régional de l'Ordre des pharmaciens :

- M. LECHEVALIER Mathias, membre titulaire
- M. LEPLEY Anthony, membre suppléant

l) Un représentant de l'union régionale des professionnels de santé représentant les pharmaciens d'officine

- Mme HECQUARD Marion, membre titulaire
- Membre suppléant en attente de désignation

m) Un représentant de l'organisation de pharmaciens d'officine la plus représentative au plan national

Représentant le Syndicat des Pharmaciens :

- Membre titulaire en attente de désignation
- Membre suppléant en attente de désignation

n) Un représentant du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes

- M. le Dr OLIVE Laurent, membre titulaire
- M. le Dr DORNOIS Éric, membre suppléant

o) Un représentant de l'union régionale des professionnels de santé représentant les chirurgiens-dentistes

- Membre titulaire en attente de désignation
- Membre suppléant en attente de désignation

p) Un représentant du conseil départemental ou interdépartemental de l'ordre des infirmiers

- Membre titulaire en attente de désignation
 - Membre suppléant en attente de désignation
- q) Un représentant de l'union régionale des professionnels de santé représentant les infirmiers
- M. BARBIER Sébastien, membre titulaire
 - Mme GOUABAULT Fabienne, membre suppléant
- r) Un représentant du conseil départemental de l'ordre des sage-femmes
- Mme BOURAI-BENNIA Saïda, membre titulaire
 - Membre suppléant en attente de désignation
- s) Un représentant de l'union régionale des professionnels de santé représentant les sage-femmes
- Mme NICOLLE Elise, membre titulaire
 - Mme GUTH Marie, membre suppléant
- 4°) **Un représentant des associations d'usagers**
 Représentant France-assos-santé
- Mme HAISE Annick, membre titulaire
 - Mme LECARPENTIER Martine, membre suppléant

Article 2 : Le sous-comité médical est coprésidé par le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant et le préfet du Calvados ou son représentant.

Article 3 : Le sous-comité médical est formé par tous les médecins mentionnés aux 2° et 3° du présent arrêté.

Article 4 : Le sous-comité des transports sanitaires est placé sous la coprésidence du Préfet du Calvados ou de son représentant et du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie ou de son représentant.

Article 5 : Sont désignés comme membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires, les membres du comité départemental suivants :

1° Un médecin responsable du service d'aide médicale urgente ;

- Dr LEBOURGEOIS Corinne, membre titulaire
- Membre suppléant en attente de désignation

2° Le directeur départemental du service d'incendie et de secours ;

- M. AUVRAY Christophe, membre titulaire

3° Le médecin-chef départemental du service d'incendie et de secours ;

- M. le Dr LE HOUSSEL Pierre-Yves, membre titulaire

4° L'officier de sapeurs-pompiers chargé des opérations, désigné par le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

- M. HAMELIN Gilles, membre titulaire

5° Les quatre représentants des organisations professionnelles de transports sanitaires désignés à l'article [R. 6313-1-1](#) ;

Chambre Nationale des Services d'Ambulances :

- Mme JARDIN Clémentine, membre titulaire
- Membre suppléant en attente de désignation

Fédération Nationale de la Mobilité Sanitaire :

- M. COIRE Guillaume, membre titulaire
- Membre suppléant en attente de désignation

Fédération Nationale des Ambulancier Privés :

- Mme COUDRAY Murielle, membre titulaire
- M. NIEL Jessy, membre suppléant
- Membre titulaire en attente de désignation
- Membre suppléant en attente de désignation

6° Le directeur d'un établissement public de santé doté de moyens mobiles de secours et de soins d'urgence ;

- Membre titulaire en attente de désignation

7° Le directeur d'établissement de santé privé assurant des transports sanitaires ;

- Membre titulaire en attente de désignation

8° Le représentant de l'association départementale des transports sanitaires d'urgence la plus représentative au plan départemental ;

- Membre titulaire en attente de désignation
- Membre suppléant en attente de désignation

9° Trois membres désignés par leurs pairs au sein du comité départemental :

a) Deux représentants des collectivités territoriales ;
Membres en attente de désignation

- b) Un médecin d'exercice libéral.
Membre en attente de désignation

Article 6 : Conformément aux dispositions de l'article R. 6313-2-1 du code de la santé publique, à l'exception des représentants des collectivités territoriales, nommés pour la durée de leur mandat électif, les autres membres du CODAMUPS-TS sont nommés par le présent arrêté pour une durée de trois à compter de la date de signature.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif sis au n°3 rue Arthur Leduc à CAEN (14000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 8 : Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le Préfet du Calvados sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Région Normandie et de la Préfecture du Calvados.

Fait à Caen, le 27/11/2025

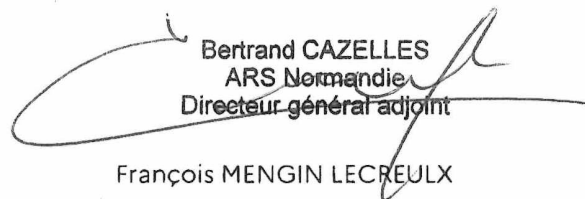
Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur de Cabinet
de la Préfecture du Calvados,



Yassine BOUZIANE

Le Directeur Général de l'ARS,



Bertrand CAZELLES
ARS Normandie
Directeur général adjoint

François MENGIN LECREULX

EPF Normandie

R28-2025-12-02-00001

Délégation de signature - ROUEN SANTORIN

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Anne FREGER LENIERE

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,
en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant le Programme d'Action Foncière signé entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Ville de Rouen, le 18 octobre 2021, après délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 03 juin 2021 et délibération du Conseil Municipal de la ville de Rouen le 15 mai 2023, ainsi que dans le cadre d'une convention d'abaissement de charge foncière signée entre l'Office Public de l'Habitat de Rouen, la Métropole Rouen Normandie et l'EPF de Normandie, en date du 28 novembre 2025.

Considérant le projet d'acte de vente établi par l'office notarial dénommé « SCP Fanny FARGES-DUJARDIN et Hanna DAHMANE », titulaire d'un office notarial à ROUEN (Seine-Maritime), 30-32 rue aux Ours, avec la participation de Maître Jérôme PARQUET, notaire, assistant l'ACQUEREUR, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Anne FREGER LENIERE, Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel ledit Etablissement Public Foncier de Normandie procède à la cession au profit de :

- L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE ROUEN (ROUEN HABITAT), Etablissement public à caractère industriel et commercial dont le siège est à ROUEN (76000), 5 Place du Général de Gaulle identifiée au SIREN sous le numéro 388397242 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROUEN,

- Une parcelle de terrain sise à ROUEN (76100), 31 Avenue de la Libération, cadastrée section HY numéro 510, d'une contenance de 30a 39ca,

Moyennant le prix d'**UN MILLION DEUX CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE CENT QUATRE EUROS ET QUATRE VINGT QUATRE CENTIMES (1.282.104,84 € T.T.C.)**, valable jusqu'au **11 janvier 2026**, se décomposant en valeur foncière pour 1.118.950,00 €, auquel s'ajoutent les frais d'acquisition et actualisation d'un montant de 46.599,86 € et la TVA sur prix total d'un montant de 116.554,99 €,

Ce prix est payable :

- A concurrence de 1.000.000,00 Euros, représentant le montant total des subventions accordées au titre du dispositif d'Abaissement de Charge Foncière rattachée à cette opération, directement auprès du VENDEUR, en dehors de la comptabilité du notaire,
- Et pour le surplus, à concurrence de 282.104,84 Euros T.T.C, payable comptant, le jour de la signature de l'acte.

Article 2 : La présente décision est notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, 02/12/2025
Le Directeur Général

Notifiée 02/12/2025
à Madame Anne FREGER LENIERE

Gilles GAL

✓ Certifié par  yousign

Anne FREGER

✓ Certifié par  yousign